



Saint-Denis, le 22 octobre 2022

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 21 octobre 2022

tenue dans la salle du Ti'Financier, 1 rue de Champ Fleuri à St-Denis (97400)

Accueil des adhérents à 13H45.

La séance débute à 14H30.

24 présents

33 procurations

soit 57 personnes présentes ou représentées sur 170 adhérents au 31-08-2022 ; le quorum de 25 % est atteint.

Le mot du président

APPROBATION du PV de l'Assemblée Générale du 28 janvier 2022

Approuvé à l'unanimité

LECTURE des Rapports d'Activités saison 2021-2022

● **Section Sports**

Badminton : Josian SOUBADOU

Randonnées sportives : Françoise GOSSET

Randonnées familiales : Eric GUIGNET

Golf : Jacques GAUCHY

Approuvé à l'unanimité

● **Section Culture**

Scrabble : Bernadette OLLIVIER

Jeux de cartes : Philippe MAUSSIRE

Mah-jong : Lucie Girdary, lu par Bernadette OLLIVIER

Arts plastiques et expositions : Eric GUIGNET

Scrapbooking : Patricia GRONDIN

Jeux de l'esprit : Jacques GAUCHY

Approuvé à l'unanimité

● **Animations – Loisirs**

Eric GUIGNET et Patricia GRONDIN

Approuvé à l'unanimité

LE RAPPORT FINANCIER :

Lecture du rapport financier par Bernadette OLLIVIER, compte rendu comptabilité Atscaf Réunion pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022

SITUATION BANCAIRE		ECRITURES COMPTABLES	
solde BFC	7 289,94	avoir initial *	10 233,06
solde compte livret	8 178,80	recettes exercice	17 815,18
crédits attendus	0,00	dépenses exercice	12 579,50
débites attendus	0,00		
Totaux	15 468,74	Solde au 31/08/2022	15 468,74
Disponible compte courant au 31/08/22	7 289,94		

*l'avoir initial de 10 233,06 € se décompose en 8 161,48 € sur le compte sur livret et 2 071,58 € sur le compte courant.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Mme Martine PHELIPPEAU, commissaire aux comptes, assistée de Jocelyne AUBAUD, a procédé au pointage de toutes les dépenses et recettes, des relevés de comptes bancaires et des pièces justificatives. Après ces vérifications, elle atteste que les comptes ne présentent pas d'opération anormale et sont tenus avec rigueur et sérieux. Toutes les opérations financières sont justifiées. Elle certifie la vérité des comptes présentés et invite l'assemblée générale des adhérents à donner quitus aux gestionnaires pour cet exercice.

Le compte rendu financier et le compte rendu de la commissaire aux comptes sont adoptés à l'unanimité,

Modification des statuts :

Article 1^{er}, 3^{ème} alinéa :

Ancienne rédaction :

Elle a son siège à : 9 Avenue de la Victoire – 97400 ST DENIS LA REUNION-

Nouvelle rédaction :

Elle a son siège à : 1 rue de Champ Fleuri, 97400 St-DENIS (Réunion)

Article 2, Objet :

Ancienne rédaction :

L'association a pour objet de procurer à ses adhérents des loisirs sains, de favoriser le développement de la pratique du sport et des activités culturelles et touristique.

Nouvelle rédaction :

L'association a pour objet de procurer à ses adhérents des loisirs sains, de favoriser le développement de la pratique du sport et des activités culturelles et touristiques.

Article 4 : Affiliation, 1^{er} alinéa :

Ancienne rédaction :

L'association est affiliée aux Fédérations Sportives Nationales régissant les sports qu'elle pratique.

Nouvelle rédaction :

L'association est affiliée aux fédérations sportives ou culturelles nationales régissant les sports ou activités qu'elle pratique

Article 5 : Composition, 2^{ème} alinéa :

Ancienne rédaction :

Peuvent être admis en qualité de membres participants :

- a) les fonctionnaires titulaires de l'état, des départements, des communes ainsi que des personnels assimilés.
- b) les agents auxiliaires et contractuels des administrations publiques et assimilées, dont l'emploi présente des garanties de stabilité jugées satisfaisantes.

Nouvelle rédaction :

Peuvent être admis en qualité de membres participants :

- a) les fonctionnaires titulaires et retraités des administrations financières ainsi que leur conjoint et enfants à charge.
- b) toute personne souhaitant participer à une ou plusieurs activités proposées par l'association.

Article 8 : Comité de Direction, 4^{ème} alinéa :

Ancienne rédaction :

Est éligible au Comité de direction, toute personne appartenant aux administrations financières (DGFIP, Douanes, INSEE, DGCRF, Cour des Comptes) ou retraités de ces administrations à jour de ses cotisations et jouissant de ses droits civils et politiques.

Nouvelle rédaction :

Est éligible au Comité de direction, toute personne appartenant aux administrations financières ou retraités de ces administrations, à jour de ses cotisations et jouissant de ses droits civiques et politiques.

ARTICLE 11 : Modification des Statuts - Dissolution , 2^{ème} alinéa :

Ancienne rédaction :

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par une décision prise à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés ...

Nouvelle rédaction :

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par une décision prise à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés ...

Article 13 : Dépôt de publication:

Ancienne rédaction :

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale tenue à ST DENIS-LA REUNION le 26 Octobre 2012.

Ils ont été déposés à la Préfecture de : ST DENIS LA REUNION.

Nouvelle rédaction :

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale tenue à ST DENIS (La Réunion) le 21 octobre 2022.

Ils seront déposés à la préfecture de La Réunion.

Ces modifications statutaires ont été approuvées, article par article, à l'unanimité.

Election du commissaire aux comptes pour la prochaine assemblée

Mme Martine PHELIPPEAU se propose au poste de commissaire aux comptes, assistée de Jocelyne AUBAUD.

Elue à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation du trophée badminton à La Réunion : réflexion en cours sur cette organisation.

Possibilité de faire des sorties avec prise en charge d'un bus par la section.

Organisation d'un repas proposé aux adhérents avec une participation symbolique.

Organiser des activités en semaine ou le dimanche et pendant les vacances scolaires.

Élections au bureau de l'Atscaf

Jacques GAUCHY, Josian SOUBADOU et M-Josée SHARRE sont sortants.

J. SOUBADOU et M-J. SHARRE sont candidats, les adhérents acceptent leur réélection à l'unanimité.

Présentation du nouveau bureau :

Président : Eric GUIGNET

Vice président : Josian SOUBADOU

Trésorière : Bernadette OLLIVIER

Trésorière Adjointe : Françoise GOSSET

Secrétaire : Philippe MAUSSIRE

Marie-Josée SHARRE

Patricia GRONDIN

Le représentant de la section à l'assemblée générale nationale, prévue en mars prochain à Belfort, sera Eric GUIGNET. En cas d'indisponibilité d'Eric, la suppléante sera Patricia GRONDIN.

Les rapports d'activité et le mot du président sont annexés à ce procès-verbal.

Le Secrétaire de séance,



Ph. MAUSSIRE

Le Président,



E. GUIGNET